

Chapitre 23

L'EXPORTATION VERS LE CAMBODGE

Facteurs à considérer

- Pénurie de devises étrangères
- Instabilité du pays
- Réseau de distribution inefficace
- Faible pouvoir d'achat
- Lacunes des infrastructures
- Climat politique incertain

23.1 Contexte des exportations

En matière d'exportation, la réglementation cambodgienne est très sommaire; le pays possède peu d'expérience du commerce international et n'offre guère de débouchés aux entreprises canadiennes. Rares sont les sociétés cambodgiennes qui ont amassé suffisamment de devises étrangères pour se procurer des produits ou services canadiens. Comme au Viet Nam et au Laos, le gouvernement accorde la priorité absolue à l'investissement.

Le revenu individuel moyen des quelque 8,7 millions de Cambodgiens ne dépasse pas 190 dollars américains; la population ne possède donc aucun véritable pouvoir d'achat. En revanche, le pays bénéficiera dans les prochaines années d'une aide financière croissante qui stimulera la demande de biens et de services. Déjà, les Nations Unies administrent un fonds de développement de plus de 800 millions de dollars, auquel s'ajouteront d'autres sommes fournies par la BAD, la Banque mondiale et le FMI.

23.2 Contrôles à l'exportation et à l'importation

La réglementation des exportations et importations, ainsi que toutes les lois se rapportant au commerce international, relèvent de la compétence du Service des relations étrangères du ministère du Commerce. Ce service contrôle les importations et les exportations par le biais de licences, qu'il délivre de concert avec le Service des douanes du ministère des Finances.

Avant 1991, les seuls interlocuteurs du Service étaient les pays socialistes; depuis lors, cependant, le Cambodge a institué un mécanisme d'échanges modelé sur le système capitaliste, dans le cadre duquel l'État et les sociétés privées sont autorisés à assurer les distributions. Les actuelles lois commerciales cambodgiennes sont dérivées du droit français.

Les sociétés publiques cambodgiennes ne détiennent plus de monopole que dans les secteurs du bois et du caoutchouc, produits qu'elles sont seules autorisées à exporter. Néanmoins, le pays a déjà accordé en location à des entreprises